



HAL
open science

La mort des Autres. Gestion des corps et présence des morts de la migration à Catane

Filippo Furri, Carolina Kobelinsky

► **To cite this version:**

Filippo Furri, Carolina Kobelinsky. La mort des Autres. Gestion des corps et présence des morts de la migration à Catane. Véronique Bénéï; Maria Emilia Tijoux. Racismes, Corps, Attentes : figures de la migration en contexte contemporain, L'Harmattan, 2021. halshs-03086159

HAL Id: halshs-03086159

<https://shs.hal.science/halshs-03086159>

Submitted on 22 Dec 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Les Autres morts. Gestion des corps et présence des morts de la migration dans la ville de Catane

Filippo Furri et Carolina Kobelinsky

Dans Bénéï, V. et M. E. Tijoux (éds.) *Racismes, Corps, Attentes : Figures de la migration en contexte contemporain*, à paraître en 2021 aux éditions L'Harmattan.

Résumé

La mort des personnes migrantes aux frontières de l'Europe est devenue une réalité quotidienne. Dans ce chapitre, nous portons le regard sur le traitement des corps retrouvés en Méditerranée et acheminés vers la ville de Catane, à l'est de la Sicile. En suivant l'itinéraire *post mortem* des corps, nous souhaitons explorer à la fois le dispositif de gestion qui s'y déploie et la place de ces morts au sein de la société catanaise. Pour ce faire, nous nous appuyons sur une enquête ethnographique en cours depuis janvier 2018 auprès de l'équipe du programme RFL, pour *Restoring Family Links*, de la Croix Rouge à Catane qui conduit un projet visant à contribuer à l'identification des morts aux frontières inhumés dans le cimetière municipal et à partir duquel nous avons pu suivre le travail des différentes institutions ayant affaire, de près ou de loin, à ces corps.

Le lundi 27 janvier 2020 le site *Mediterranea cronaca* publie des images, captées la veille à travers la fente d'un portail, montrant sept cercueils entreposés dans un bâtiment du cimetière de l'île de Lampedusa, à l'extrême sud de l'Italie. Cet ancien dépôt de matériel dans lequel des conditionneurs ont été installés fonctionne désormais comme morgue du cimetière. Sur l'un des cercueils, couvert par un doigt de poussière, un papier collé avec du scotch indique « cadavre n 18 - retrouvé le 1/12/2019 – *Capitaneria du porto* – Lampedusa – Sexe masculin ». Il s'agit de sept victimes du naufrage qui a eu lieu le 23 novembre 2019 au large de l'île. L'article raconte que le 1er décembre les cercueils des treize morts dont les corps ont pu être repêchés avaient initialement été déposés dans la chambre froide du camion qui devait les transporter, à bord du ferry, à Porto Empedocle et par la suite vers l'un des cimetières de la province d'Agrigente. Or, seules six dépouilles ont pu quitter Lampedusa. Les sept restantes se trouvaient toujours dans l'île, quelques-unes dans la morgue et les autres dans le dépôt photographié à la sauvette. Elles y sont restées pendant deux mois. Puis, trois jours après la sortie de l'article dans la presse, les cercueils ont « disparu », ils ont été déplacés ou transférés ailleurs, on ne sait où, peut-être ont-ils été enterrés dans un petit cimetière quelque part en Agrigente, peut-être simplement portés vers une autre morgue, encore plus loin des regards.

Le lundi 20 janvier 2020, à Catane, ville à l'est de la Sicile, Silvia nous raconte les dernières nouvelles concernant les trois corps qui pourront bientôt – « si tout va bien » – être identifiés. Elle est allée au bureau de l'Etat civil voir Mme Villari, qui l'a reçue avec un sourire, comme à chaque fois qu'elle ou d'autres membres de la Croix Rouge locale viennent lui demander les dossiers des morts aux frontières, « ces pauvres qui n'ont pas de nom mais qu'on ne peut pas oublier », comme elle les avait caractérisés la première fois que nous l'avons rencontrée. Depuis des années c'est elle qui suit les dossiers des corps sans identité, elle se souvient des détails des débarquements, du laps de temps passé par chaque corps entre l'arrivée à la morgue et l'inhumation au cimetière, les personnes qui sont intervenues pour chacun d'entre eux. Cette fois-ci, Mme Villari a confirmé les espoirs de Silvia et de toute l'équipe : « quelque chose bouge » du côté du Tribunal et du Parquet. Elle a reçu des appels lui demandant des précisions concernant les trois corps arrivés sur le port de la ville en août 2015 pour lesquels la Croix Rouge locale a

entamé une demande officielle d'identification.

Les chiffres des décès, l'agentivité des morts

Depuis plusieurs décennies déjà, la société civile et les associations de défense des personnes migrantes ont entrepris le comptage des morts aux frontières de l'Europe et l'estimation du nombre de disparus¹ afin de rendre visibles les effets délétères du régime frontalier. Depuis 2013, un organisme intergouvernemental, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), travaille également à la production de statistiques, mais son approche isole les chiffres sur les morts du contexte qui les provoque, dépolitisant complètement la démarche (Heller et Pécoud 2017). Qu'il s'agisse de dénoncer les politiques migratoires ou de mettre en lumière les dangers auxquels sont confrontés les personnes migrantes, tous les acteurs constatent l'augmentation exponentielle depuis les années 2000 des vies perdues sur les routes migratoires et dans les zones de frontière en raison des conditions de voyage extrêmement précaires, qui poussent les personnes vers des zones d'exposition aux « faits de la nature », transformant la mer et le désert en des scènes de mort (Schindel 2016)². Les derniers chiffres font état de 50.873 personnes décédées et disparues entre 1993 et 2020³.

De nombreuses études ont permis de montrer que la mort aux frontières est un effet direct du durcissement des politiques sécuritaires et des techniques de contrôle des migrations (Albahari 2015 ; Weber et Pickering 2011). Le pouvoir d'exposer à la mort devient ainsi une expression de la souveraineté européenne, qui se manifeste quotidiennement. Dans ces travaux, qui s'intéressent aux causes des décès, la mort – et c'est logique – est conçue en tant qu'événement ultime d'une expérience de migration tragique, d'une trajectoire interrompue, incomplète. Comme dans une lecture en négatif de la migration, les naufrages sont recensés, les lieux les plus mortifères sont cartographiés, les victimes sont comptées. Mais, une fois ce constat effectué, comment aller au-delà d'un répertoire froid et anonyme ?

Plusieurs recherches se sont penchées sur la façon dont la mort aux frontières et, plus généralement, la mort en contexte de migration (Rachédi et Kobelinsky 2019) est une question présente –active, agissante – chez les personnes migrantes tout le long de la trajectoire de migration. Depuis l'organisation du départ jusqu'à l'arrivée en territoire européen, en passant par les différentes étapes de la traversée, la mort peut être appréhendée comme horizon spectral (Arab 2007 ; Pandolfo 2007 ; Pian, 2009), acquérir une forme très concrète à travers le décès de compagnons de route (Diallo 2018 ; Kobelinsky 2019) ou les mécanismes de prévoyance de son propre décès (Barou 2015 ; Cleuziou 2018), devenir une apparition fantomatique (Kobelinsky 2020), pour ne mentionner que quelques formes de présence qui permettent d'offrir une lecture alternative et complémentaire à celle du dénombrement.

Mais la mort aux frontières – comme la mort en migration – agit également sur la société au sein

¹ Voir à ce sujet le blog du journaliste Gabriel del Grande, qui initia l'observatoire *Fortress Europe*, recensant les morts à partir des informations parues dans la presse écrite internationale depuis 1988 : <http://fortresseurope.blogspot.fr>. Voir également le travail du réseau européen *United for Intercultural Action* : www.unitedagainstracism.org. La base de données *The Migrants Files*, mise en place par un consortium de journalistes, reprend et complète les chiffres avancés par ces deux sources. <http://www.detective.io/detective/the-migrants-files>. Le programme de recherche basé à l'Université d'Amsterdam, *The Human Costs of Border Control*, a pour sa part, construit ses statistiques à partir des décès enregistrés par les autorités des différents pays frontaliers et sont consultables sur le site <http://www.borderdeaths.org>.

² Aux conditions extrêmes de voyage s'ajoutent les multiples formes de marginalisation, persécution, exploitation et violation de droits au cours de la traversée, qui ont été constatés dans de nombreux rapports associatifs ainsi que lors d'enquêtes scientifiques (voir parmi d'autres les rapports de Migreurop).

³ Ce comptage provient des données fournies par *United Against Racism* (1993- 1999), *The Migrant Files* (2000- 2013) et l'OIM (2013- 2020). Il a été élaboré par le cartographe Nicolas Lambert, qui a également mis en carte ces statistiques. L'outil peut être consulté sur <https://neocarto.hypotheses.org/9586>

de laquelle a lieu le décès. Elle laisse des traces symboliques et matérielles, elle marque l'espace de l'accueil de l'Autre comme signature – déstabilisante, non-ordinaire, problématique – d'une présence qui résiste « à tout effort de classement » (Sayad 2000 : 9) et qui devient radicale dans et à travers la mort. Ces morts qui pointillent les frontières européennes sont étrangers et bien souvent aussi inconnus⁴. Ils informent, voire perturbent, l'imaginaire des sociétés qui les reçoivent. Ces morts ouvrent une brèche, induisent une reconfiguration du sens et de l'espace. Depuis les années 2000, les jeunes de Lampedusa ont grandi avec la possibilité concrète de croiser soudainement la mort en tombant de façon inopinée sur la dépouille d'un « étranger » échoué sur les plages de l'île. Les nouvelles sur la découverte de corps à Lampedusa comme tout le long des côtes méridionales siciliennes font partie du paysage médiatique depuis plusieurs décennies. Elles ont cependant un écho lointain chez les habitantes et les habitants de Catane jusqu'au jour où une petite embarcation reste coincée dans un immense banc de sable pas loin de la côte, en pleine ville. C'était le 11 août 2013. Le jour où six jeunes hommes venus d'Égypte se noient à seulement quelques mètres du Lido Verde, une plage bien connue des locaux. Une plaque rappelle aujourd'hui aux passants cet événement tragique. On y lit : « Catania et ses jeunes s'en souviennent ». Les côtes de la Méditerranée sont en effet peuplées de monuments, de plaques, plus petites ou plus grandes, imposantes ou discrètes, qui inscrivent une forme de mémoire. C'est qu'avoir affaire à ces corps n'est pas un acte ordinaire ni anodin.

Dans ce chapitre, nous proposons de poursuivre l'exploration des manières d'agir des morts aux frontières en portant le regard sur le traitement des corps retrouvés en Méditerranée et acheminés vers la ville de Catane. Cela implique d'interroger ensemble deux questions distinctes : d'une part, le dispositif de gestion mis en place et, à travers lui, l'État qui détient le monopole souverain sur les vivants et sur les morts (Esquerre 2011). Et d'autre part, la société qui reçoit ces corps, en explorant ce que les dynamiques sociales et relationnelles qui interviennent lors de cette gestion matérielle nous disent de la place de ces morts au sein de la société catanaise. Pour ce faire, nous nous appuyons sur une enquête conduite depuis janvier 2018 auprès de l'équipe du programme RFL, pour *Restoring Family Links*, de la Croix Rouge à Catane.

Né il y a plusieurs décennies afin d'aider les familles en quête de proches disparus à cause de conflits armés ou de catastrophes naturelles, RFL est aujourd'hui déployé en bonne partie pour contribuer à rétablir le contact familial perdu à cause des conditions de la traversée des frontières sans avoir les autorisations demandées par les différents États-nations⁵. À Catane, un petit groupe de bénévoles engagés dans RFL a mis en place un projet visant à cartographier les sépultures des migrants du cimetière municipal et à récolter toutes les informations existantes concernant ces corps, produites par les différentes institutions impliquées dans leur gestion. En faisant le pari que la mise en lien de toutes les données concernant un même corps peut apporter des pistes d'identification, l'objectif ultime de ce projet est de construire un outil technique – une base de données – permettant de contribuer à l'identification des corps inconnus et, dans un deuxième temps, à retrouver leurs familles. Pour mener à bien le projet, les membres de RFL ont réussi à convaincre toutes les institutions liées de près ou de loin à la gestion des corps de l'intérêt d'une coopération. Ils ont ainsi obtenu les autorisations nécessaires à la consultation des dossiers concernant les morts en Méditerranée aussi bien auprès des forces de l'ordre que des institutions administratives municipales.

À travers l'ethnographie du processus de constitution de cette base de données⁶, nous avons pu

⁴ Inconnu ici dans le sens que souvent il n'a pas de nom, mais aussi qu'il n'appartient pas à la communauté, et donc son identité a une valeur « *anagrafica* » [administrative] mais pas sociale.

⁵ En 2013 les Sociétés nationales de la Croix Rouge ont d'ailleurs mis en place un dispositif de recherche spécifique, en ligne, connu sous le nom de *Trace the Face*, afin d'aider plus facilement les familles à la recherche des proches disparus sur la route pour l'Europe ou une fois arrivés dans le continent.

⁶ La collecte du matériau ethnographique s'est effectuée lors des nombreux séjours de courte durée à Catane où nous avons combiné le travail classique d'observation et d'entretiens avec un soutien actif au projet de constitution de la

observer la coexistence, la superposition et les négociations des différents acteurs participant au projet, y compris les membres de l'équipe RFL, entre deux niveaux de relation avec ces morts qui sont constamment entremêlés : d'un côté la gestion concrète, mécanique des corps et des dossiers les accompagnant, qui va rendre possible leur mobilité (cf. Esquerre et Truc 2011) depuis l'embarcation où ils sont arrivés jusqu'au cimetière où ils seront inhumés ; et de l'autre, l'implication active dans le projet d'identification, qui traduit la volonté de connaître ces personnes décédées et de les accueillir chez soi. Ces deux registres renvoient d'ailleurs à la double dimension des corps morts, telle qu'appréhendée par l'anthropologue Katherine Verdery (1999) dans son étude des vies politiques des morts, à savoir, les corps morts comme objets matériels et comme vecteurs symboliques au contenu politique. Dans ce sens, les corps retrouvés aux frontières deviennent un site privilégié pour penser l'ordre politique.

Du port à la morgue : le chemin des morts

Le signal se déclenche, de téléphones sonnent, d'autres vibrent, le message circule. C'est un nouveau débarquement qui se prépare sur le port de Catane. On est en 2015. Les opérations de prise en charge à la descente des bateaux se mettent en route. Différents corps de police, des unités du ministère de l'Intérieur, de la Santé, des associations, tous sont là au moment où l'embarcation accoste pour s'occuper des voyageurs. Parmi ces derniers, des vivants et des morts.

Pour les vivants, le Comité local de la Croix Rouge assure les premiers secours médicaux, la distribution d'eau et de biscuits, d'un kit d'hygiène et d'habits. Au cours de cette action, l'équipe RFL profite également pour distribuer des cartes afin de faire savoir aux nouveaux arrivants qu'ils peuvent venir en aide en cas de séparation familiale. L'interaction entre les personnes débarquant et la Croix Rouge ne constitue que la première étape d'une longue suite qui a lieu sur le port, au sein de ce qui est devenu en mars 2016 un hotspot, c'est-à-dire une zone où la « pression migratoire » est « démesurée », selon les termes de la Commission européenne, où se met désormais en place un dispositif national visant, dans un premier temps, à identifier et enregistrer toutes les personnes migrantes qui pénètrent sur le territoire, et dans une deuxième temps, à les orienter vers différentes structures partout dans le pays selon les cas : personnes pouvant demander l'asile, bénéficier de protections particulières ou qui doivent être renvoyées du territoire (Tazzioli et Garelli 2018). Entre 2015 et 2018, Catane devient d'ailleurs l'un des premiers ports d'arrivée sur le territoire italien. Plusieurs milliers de personnes dont la vie était en péril en mer sont conduites sur la terre ferme. Aux côtés de ces personnes vivantes, d'autres, très nombreuses, n'ont pas réussi la traversée. Un nombre incalculable de morts demeure quelque part au fond de la mer. Pendant cette période, plus de 250 corps seront acheminés à Catane.

Pour les morts, la prise en charge est moins standardisée que pour les vivants. Elle dépend du nombre de corps retrouvés, mais repose toujours sur les compétences et les moyens de la commune d'arrivée, quelle que soit sa situation financière. La plupart du temps, l'ordre de la police est de faire descendre les vivants d'abord et ensuite les morts, afin de « les préserver des regards » nous dit-on au Bureau chargé de la surveillance sanitaire sur le port. Mais parfois, lorsque les corps ne sont pas nombreux, il arrive de les faire descendre en premier. « J'ai vu les quelques fois où il y avait un ou deux corps et ils les font descendre d'abord, j'ai vu 700 personnes *che non volava una mosca* [on aurait entendu voler une mouche], en silence ». Ému, c'est ainsi qu'un agent des Pompes funèbres municipales se remémore « l'hommage, le respect » que lui semblait signifier cette parenthèse silencieuse que compagnons de voyage et opérateurs de l'accueil s'imposaient au milieu de l'agitation caractéristique de l'arrivée lorsque des morts étaient débarqués.

base de données en participant aux séances de recueil des informations et aux réunions de réflexion sur les pistes d'identification cachées derrière ces données.

La présence des morts parmi les voyageurs est annoncée aux institutions avant l'accostage sur le port. Lorsque la nouvelle parvient au bureau des Pompes funèbres municipales, seule institution à pouvoir déplacer et transporter les dépouilles, un groupe d'hommes prépare les sacs pour les corps, leurs vêtements de travail et les masques pour protéger les travailleurs d'inhalations potentiellement dangereuses. Équipés, ils se dirigent vers le port dans les véhicules de transport funèbre. Pendant ce temps, le substitut du Procureur nomme un ou plusieurs médecins légistes qui se rendront également sur place afin d'effectuer l'examen des corps, qui consiste la plupart du temps en une inspection externe permettant de déterminer la cause du décès.

Une fois sur le port, l'équipe des pompes funèbres attend son tour pour monter dans l'embarcation et récupérer « humainement, le plus délicatement possible » les morts, aider éventuellement les légistes s'ils ont besoin de manipuler les corps lors de leur intervention et puis les conduire à la morgue d'un des hôpitaux de la ville. C'est là qu'ont lieu les prélèvements d'ADN ainsi que l'examen médico-légal permettant d'obtenir d'informations telles que les caractéristiques physiques du défunt, de signes particuliers tels que de tatouages, de piercings, etc. ou tout autre élément singulier. Les objets retrouvés avec le corps ainsi que les vêtements sont alors envoyés au Parquet où ils seront stockés dans de sachets plastiques.

En parallèle du chemin des corps, une enquête judiciaire est ouverte. Son objectif est de déterminer s'il y a eu un crime et, dans ce cas, de chercher les responsables. En cas de présomption de crime, le Procureur peut demander une autopsie et procéder aux investigations permettant d'identifier la victime. L'autopsie sert à déterminer la cause du décès, mais pour les morts en mer la plupart du temps l'examen externe conduit sur le port suffit. Et pour ce qui est des enquêtes en vue de l'identification des corps, si elles existent, nous n'en avons jamais entendu parler, ni à Catane ni ailleurs. La raison est simple : aucune institution n'a pour objectif l'identification de ces morts qui viennent d'ailleurs. Même lorsque des survivants d'un naufrage attribuent un nom à un compagnon décédé, cela n'implique pas la poursuite des démarches en vue d'une confirmation de l'identification par le Tribunal, seul à même de statuer sur le caractère probant d'une identification. Ainsi, comme en miroir des vivants, qui font l'expérience de toute sorte de procédés afin de les identifier et de garantir leur traçabilité, les morts ne font presque jamais l'objet d'enquêtes officielles permettant de leur attribuer un nom.

Les corps demeurent à la morgue pendant un laps de temps variable, jusqu'à ce que les documents officiels délivrés par le Parquet et l'État civil indiquent qu'il est possible de passer à l'étape suivante, à savoir, le cimetière.

L'espace du cimetière, l'histoire des arrivées des morts

Monumental, comme son nom l'indique, à la fois par sa taille grandiose et par la diversité de monuments funéraires⁷ qui le composent, le *Cimitero Monumentale di Catania* a été fondé en 1866. Il se trouve à la frontière sud de la ville, à la lisière entre les quartiers historiques du centre et les nouveaux quartiers populaires comme Librino, en direction de l'aéroport. Tel un véritable quartier dans la ville, il se déploie sur un dédale d'édifices, de taille et de facture différentes, des tombeaux de famille qui, le long des allées principales, prennent les contours de petites chapelles. Légèrement en hauteur, derrière des cyprès, se trouve la morgue. Tout autour on découvre de constructions imposantes qui ressemblent à des tours des cités parisiennes. Ce sont pour la plupart les immeubles des confréries, de constructions de plusieurs étages où repose une bonne partie de la population catanaise des dernières décennies. À l'intérieur, des cases adossées aux murs qui font à peine la taille d'un cercueil. Au-delà de cette petite ceinture, d'autres tours, des

⁷ Construits à des époques différentes et dans des styles divers, allant de l'*Ottocento* au modernisme en passant par le néoclassique, les monuments du cimetière ainsi que son architecture même (ses entrées, les allées arborées, les chapelles) constituent un espace muséal à part entière (Santagati 2006).

dépôts de matériel et des terrains vagues, vides ou presque, où l'on trouve quelques croix incrustées sur la terre. Aucun soin particulier ne leur est accordé. Il s'agit de l'espace qui sera occupé par l'extension potentielle du cimetière, qui s'étend jusqu'au mur en béton faisant office de frontière et qui, de l'autre côté, donne sur une route périphérique.

Lors de notre première visite, accompagnés par une voiture de la Croix Rouge, nous sommes entrés dans le cimetière par une entrée secondaire empruntée par les véhicules des travailleurs des lieux ainsi que par un petit bus du service municipal. Nous nous sommes garés dans une grande allée bétonnée où l'on retrouve des tours tant à droite comme à gauche. C'est le *Viale Sant'Orsola*, qui coupe en deux l'espace du cimetière. Quelques pas plus loin, dans un endroit où l'allée s'ouvre sur un square, on y voit le monument *Speranza naufragata* [espoir naufragé], inauguré le 10 mars 2015 pour accueillir les dix-sept victimes d'un naufrage ayant eu lieu l'année précédente et dans lequel trouveront place par la suite également cinq autres dépouilles d'un naufrage survenu en mai 2015. Dix-sept plaques entourent une sculpture de l'artiste Pierluigi Portale qui donne le nom au monument et sur chaque pierre tombale est inscrit un vers du poème « Migrations » de l'écrivain nigérian Wole Soyinka. En arrivant lors de cette visite, dans cette journée sans vent, nous voyons une fleur posée sur chacun des tombeaux. Nous traversons l'allée, empruntons une ruelle latérale ornée par une petite fontaine qui permet de remplir les bouteilles en plastique que l'on voit ici ou là et qui servent à arroser les fleurs. C'est là que nous apercevons un espace grand, *presque* vide. On y voit, d'un côté, un carré avec des sépultures très simples, voire à la limite de l'abandon. Des croix ou des plaques métalliques portent, presque toutes, un nom, une date de naissance et une date de mort. Il s'agit du « *quadrato povertà* » [« carré pauvreté »], nous expliquent Silvia, Davide et Riccardo, tous les trois bénévoles de la Croix Rouge, là où sont enterrés aux frais de la Mairie les personnes seules, sans famille ou dont les proches n'ont pas les moyens de subvenir à une enterrement « privé ». De l'autre côté, sur notre gauche, une aire légèrement en pente où, de loin, il est possible de repérer une certaine uniformité, un ordre qui n'a rien du « carré pauvreté » où les plaques sont disparates. Quatre rangées – tracées dans un esprit cartésien – de dix-sept tas, chacun avec une plaque métallique noire plantée dans le terrain. On devine la séparation entre le dernier tas et le terrain suivant, qui est un peu moins surélevé, où des fleurs sauvages poussent, tachant l'herbe d'une couleur jaunâtre. Sur chaque plaque noire, un code alphanumérique (parfois un seul, parfois deux, trois, cinq), des dates, des noms de bateaux.

Les premiers migrants décédés dans la commune de Catane, une petite dizaine au début des années 2000 – d'après ce que nous racontent nos interlocuteurs du cimetière et du bureau des pompes funèbres – ont été enterrés dans le « carré pauvreté ». Probablement parce que les autorités du cimetière ne savaient pas où les placer. Leurs noms étaient connus mais, pour une raison ou une autre, ils n'ont pas été rapatriés. L'histoire que nous réussissons à recomposer à travers les discussions avec nos différents interlocuteurs nous conduit juste après au naufrage du Lido Verde. Cinq des six corps des jeunes Egyptiens morts lors de cet événement à l'été 2013 ont, pour leur part, réussi à être identifiés et rapatriés vers leurs villages, auprès de leurs familles. Puis, en mai 2014, un bateau militaire italien, le *Grecale*, récupère dix-sept corps lors d'un événement *Search and Rescue* conduit dans le cadre de l'opération Mare Nostrum, mise en place par le gouvernement italien après les naufrages du 3 et 11 octobre 2013 au large de Lampedusa afin de secourir les bateaux en détresse et éviter les morts. Le Centre italien de coordination maritime (IMRCC pour *Italian Maritime Coordination Centre*) désigne pour la première fois Catane comme port de débarquement des victimes. Le *Grecale* accoste alors sur le port avec 266 survivants. Comme la loi italienne confie la gestion des morts retrouvés sur son territoire à l'administration municipale, la mairie de Catane doit s'organiser dans l'urgence. Les corps sont transportés à la morgue et les autorités imaginent la construction d'un monument – qui sera inauguré l'année suivante – au sein du cimetière pour rendre hommage à ces jeunes décédés, parmi lesquels deux jeunes enfants : le maire de la ville à l'époque, Enzo Bianco, déclare que « la

Mairie se chargera de l'inhumation dans un lieu central, pleinement adéquat et digne, du cimetière de Catane », et non pas dans l'espace consacré aux indigents.

La semaine suivant le débarquement la Mairie célèbre un rituel de commémoration interreligieuse au cœur de la ville, les autorités et des membres de la société civile sont là, des habitants, des passants y sont aussi. Catane répond de façon extraordinaire à cet événement qui sort de l'ordinaire et qui interpelle tant la ville que ses habitants. Entre temps, l'enquête est archivée, et l'identité de chacune des dix-sept personnes n'a à ce jour toujours pas été confirmée. Les corps restent temporairement à la morgue pendant que leur enterrement officiel s'organise.

Le monument est inauguré le 10 mars 2015 et la ville semble avoir fait ce qu'elle avait à faire, c'est à dire accueillir « dignement » ces corps à travers la réalisation d'un monument à la fois à la mémoire de ces personnes, qui pour la première fois sont enterrées à Catane, et à toutes les personnes décédées en migration. Mais un mois plus tard, le 18 avril 2015, un des plus grands naufrages en Méditerranée coûte la vie – on le sait aujourd'hui – à environ mille personnes. Le Parquet de Catane est chargé de traiter le cas. Les premiers corps sont récupérés dans les mois qui suivent. Soixante-quatre d'entre eux arrivent à Catane. Au mois de mai cinq nouveaux corps sont acheminés sur le port, on leur trouve une place à l'intérieur du monument. En août de la même année, un navire norvégien débarque avec quarante-neuf corps d'un autre événement tragique : ils sont morts asphyxiés dans la cale d'un bateau. En quelques semaines la ville est bouleversée : le dispositif d'accueil des victimes, qui était en train de se construire de façon concertée entre les différents acteurs et niveaux (local et national), dans une temporalité qui est celle de l'administration publique, a été littéralement mis en crise par une gestion d'urgence et la nécessité concrète de faire face à la présence sur le territoire d'un nombre de corps morts qui dépassait largement ce que les institutions étaient à même de pouvoir gérer.

Les débarquements sur le port se succédaient de façon presque quotidienne. Tous les acteurs ont alors été obligés de s'activer dans des conditions limite. Si cela n'a pas eu un impact direct sur la modalité d'intervention des autorités par rapport aux débarquements des vivants qui se déployaient déjà dans un cadre opérationnel plutôt strict⁸, tous les acteurs impliqués dans la gestion des morts ont dû se confronter à la nécessité de s'organiser à une autre échelle. Plus de corps impliquaient des inspections plus rapides et des transferts plus efficaces, à la fois pour des raisons de santé publique et de management administratif.

Pour les victimes du 18 avril 2015, les examens ont lieu dans la base OTAN de Melilli, près de la ville d'Augusta mais la Parquet de Catane a besoin de trouver une destination pour les corps, pour lesquels elle émet rapidement le document permettant l'inhumation. Afin d'éviter d'éparpiller les corps dans toute la Sicile, comme c'était arrivé lors des naufrages survenus près de Lampedusa en 2013, la Mairie rend disponible un espace dans le cimetière. C'est ainsi que le « *quadrato migranti* » [« carré migrants »] est créé, face au « carré pauvreté ». Il reçoit d'abord treize corps⁹ marqués avec une nomenclature nouvelle : PM39001, qu'on interprète comme Post Mortem/Italie (39 est le code pays) / le numéro de corps compté de façon successive. C'est qu'un protocole exceptionnel est mis en place, décidé par les autorités nationales qui débloquent des moyens très importants afin de repêcher les corps, remonter même l'épave et procéder à examiner les restes humains en vue de leur identification. La charge revient à Cristina Cattaneo, médecin légiste et

⁸ Cela dit, il est possible d'observer de la part des autorités de police engagés dans les opérations de débarquement une certaine reconfiguration du dispositif de contrôle et gestion des vivants. Si à partir de 2011 – début desdits Printemps arabes – on observe l'évolution des techniques « frontalières » de contrôle et identification qui conduiront à l'adoption de l'approche hotspot à la fin 2015 (Tazzioli et Garelli 2018), depuis les naufrages d'octobre 2013 les autorités impliquées dans les opérations d'identification et de gestion des victimes de la migration vont progressivement être portées à s'aligner avec l'approche d'Interpol, notamment en appliquant le protocole DVI (*Disaster Victim Identification*) qui est un formulaire permettant de standardiser les informations concernant les morts.

⁹ Aujourd'hui, 64 corps de personnes décédées lors du naufrage du 18 avril 2015 sont enterrés dans le « carré migrants »

directrice d'un laboratoire d'anthropologie et d'odontologie médico-légales à l'Université de Milan. Le projet implique également la Croix Rouge italienne, le Comité international de la Croix Rouge ainsi que le Commissaire extraordinaire pour les personnes disparues, institution de compétence nationale. Les médias parent régulièrement de cette expérience pilote afin de mettre en avant les efforts déployés pour l'identification des victimes (Cattaneo 2018).

Presque en même temps, Catane doit faire face à la gestion en urgence des quarante-neuf corps arrivés le 17 août, en pleine canicule. Alors que l'enquête est ouverte, comme à chaque fois, par le Parquet, l'Office de salubrité aux frontières¹⁰ met en place sur le port une barrière de conteneurs pour délimiter et isoler un espace de travail sur les corps. La Croix Rouge militaire met à disposition un conteneur réfrigéré permettant de préserver les corps. Les médecins légistes disponibles sur le territoire sont appelés par le bureau du Procureur et se mettent au travail sur place. Une partie des corps est conduite par les Pompes funèbres municipales dans les morgues des différents hôpitaux de la ville, l'autre est transportée directement au cimetière où les restes sont inhumés le 19 août. Le Procureur avait donné des dispositions pour que les enterrements s'effectuent rapidement. Le code attribué à ces corps par la police scientifique – CT01- CT49, pour Catane et le numéro du corps – sera repris par la Marie et transcrit sur les plaques métalliques que nous découvrons lors de notre première visite au cimetière.

Répondant dans l'urgence aux débarquements qui se succèdent depuis 2015, un dispositif de traitement des morts aux frontières voit alors le jour. En décembre 2017, la *Federazione organismi cristiani di servizio internazionale volontario* a attribué à la Ville de Catane son prix annuel, « pour avoir pris en charge les hommes, femmes et enfants éprouvés par de longs voyages sur les routes d'Afrique et de l'Asie vers un futur durable, pour les avoir sauvés de la mer, les avoir soignés, rafraîchis, accueillis, en offrant à ceux qui n'ont pas réussi la traversée, une place dans leur pays pour le dernier refuge de l'âme »¹¹. Ce prix est l'une des nombreuses démonstrations de reconnaissance envers la ville et les autorités de l'époque qui, sans prôner l'accueil des migrants sans concessions, se montraient favorables à un traitement « humain » des vivants et des morts.

« Compléter » les morts, leur faire une place au sein de la société

De tous les corps décédés en Méditerranée qui sont parvenus à Catane depuis 2015, seuls trois ont pu être identifiés grâce à la mobilisation des parents au pays et des membres des familles élargies qui se trouvaient en Europe et rapatriés vers leur pays. Il s'agit de trois jeunes hommes originaires du Pakistan. Décédés le 15 août 2015 par manque d'oxygène dans la cale d'un bateau avec quarante-six autres personnes, arrivés à Catane deux jours plus tard, conduits à la morgue, ensuite au cimetière pour être enterrés, puis exhumés, les trois corps initient le chemin du retour dans leur pays le 17 décembre 2015. Dans le véhicule d'une agence spécialisée dans le transport funèbre, ils sont amenés à Naples où ils prennent un avion jusqu'à Rome, ensuite un autre à destination d'Islamabad. Les coûts sont intégralement pris en charge par le gouvernement pakistanais¹². Si nous ne connaissons pas la suite de ce voyage ni les rituels qui l'accompagnent, nous savons que toutes les personnes ayant participé à leur identification et à leur transport gardent frais le souvenir de leur passage par Catane. Sans doute parce que leur cas est aussi rare que limpide. La leur est « une mort complète » nous expliquait Mme Villari, de l'État civil. En effet, leurs dossiers ont un début et une fin, tous les éléments qui les constituent sont présents. Ils peuvent donc être classés, c'est ce que notre interlocutrice voulait nous faire comprendre. Au

¹⁰ L'Ufficio di sanità marittima, aerea et di frontera, USMAF, est un organisme dépendant du ministère national de la Santé.

¹¹ <https://www.lasicilia.it/news/catania/124954/migranti-un-premio-a-catania-citta-dalle-braccia-aperte.html> [consulté le 19/02/2020].

¹² L'un des rares pays, à notre connaissance, à proposer systématiquement la prise en charge des frais de transport des migrants décédés en route pour l'Europe.

niveau institutionnel, ces trois morts sont complètes alors que, pour l'instant, toutes les autres sur lesquelles se penche l'équipe de la Croix Rouge au travers de la base de données sont, elles, incomplètes.

Mais la complétude des morts n'est pas seulement une affaire administrative, de l'État. Elle est aussi un dessein de toutes les personnes travaillant dans les différentes institutions qui touchent à la gestion de ces morts à Catane. Qu'ils soient agente de la police scientifique, employé des pompes funèbres, médecin légiste ou fonctionnaire de l'État civil, jeunes ou proches de la retraite, tous coopèrent activement avec la Croix Rouge dans ce projet de base de données qui cherche à déceler l'énigme de l'identité de ces morts et ainsi, pour reprendre le terme de Mme Villari, à les « compléter ». Leur participation s'accompagne d'un discours et d'un ensemble de termes qui se situent dans un registre empathique pour parler de ces morts Autres. « Les pauvres, quand je pense à eux – nous disait Mme Villari en mars 2018 – je me dis qu'ils sont partis pour chercher une vie meilleure pour eux, pour leurs familles, comme nous le ferions nous aussi. Ils sont comme nous, enfin... comme vous (*vires*), ils étaient jeunes, ils sont comme nos jeunes ». Dans la même veine, M. Ferrara, chargé des Pompes funèbres auprès du cimetière nous indiquait : « on les traite comme n'importe quel corps, mais on ne peut pas mentir, ils nous touchent beaucoup... comme nous touche la mort d'un jeune d'ici lors d'un accident ». Au cours de discussions avec les différentes personnes rencontrées au sein des institutions, nous avons recueilli des nombreuses expressions qui rapprochaient ces Autres dont elles ne savaient pas grand-chose d'un Nous (Catanais, Siciliens, Italiens, Européens, selon l'interlocuteur et le contexte du discours). Nous avons souvent entendu des propos qui restituait à ces morts une forme d'humanité. Même les agents des pompes funèbres qui, de par leur travail, ont un rapport assez cru à ces corps fragmentés, morcelés, défigurés par la mer, tous nos interlocuteurs disent, ne serait-ce qu'au détour d'une phrase, toute l'humanité de ces hommes et de ces femmes portées par l'espoir d'une « vie meilleure ». « Chaque personne singulière est une humanité. Une humanité que nous partageons, qui nous fait bouger ». Ainsi résumait Davide, un soir en buvant son énième café, l'un des principaux moteurs d'action des Catanaises et des Catanais que nous avons suivis.

Les différentes expressions d'une humanité partagée ainsi que les rapprochements fréquents entre les jeunes migrants « malheureux » (*mischini* en patois sicilien) et les jeunes « d'ici » rendent compte d'une familiarité possible pour nos interlocuteurs (Mirto 2018). Familiarité qui s'exprime plus clairement lorsque Silvia, M. Ferrara ou Mme Villari parlent de certains morts en utilisant des prénoms ou des noms qui figurent dans un témoignage de compagnons de voyage ou quelque part dans un document les concernant et qui ne sont pas le résultat d'un processus d'identification achevé mais qui permettent de laisser de côté les nomenclatures administratives et humaniser ces morts.

De la volonté de « compléter » ces morts en leur restituant leur identité civile et leur filiation au sein de leur famille et de leur communauté, mais également des modes d'attachement aux morts dont rendent compte ces formes d'humanisation et de rapprochement, naît une nouvelle inscription sociale de ces morts. Une inscription au sein de la communauté de Catane. Les pratiques et les discours de nos interlocuteurs opèrent comme des « actes de prolongement » qui font exister ces morts (Despret 2015 : 88) dans leurs vies comme dans la ville. C'est que prolonger leur existence peut-être être pensé comme une forme d'accomplir les morts, de leur faire une place dans la société locale.

Des larmes pour les morts

« Les morts se pleurent, mais qui pleure ces morts, sont-ils pleurés ? », s'interrogeait Riccardo après une journée de débarquement. Dans le cadre d'une réflexion sur la valeur des vies dans le monde occidental contemporain (Butler 2014), la question de Riccardo ferait écho à la conception de l'inaccessibilité au deuil des vies sujettes à une forme de précarité et de

vulnérabilité perpétuelle que sont celles des personnes migrantes, presque par définition, dévaluées et indésirables sur le territoire européen. Mais l'ethnographie à Catane nous fait penser que les morts en Méditerranée entraînent tout de même un deuil. Une sorte de deuil par substitution mais qui est doté de valeur politique. Engagés dans le traitement de ces corps et, donc, les appréhendant initialement dans une perspective technique, matérielle, tous nos interlocuteurs¹³ ont vite exprimé des formes d'empathie à l'égard de ces défunts dont les corps étaient le vecteur d'affects et de considérations liées à l'accueil de l'Autre et au partage d'une commune humanité. Les modes d'attachement à ces corps exprimaient la nécessité de déployer une forme d'hospitalité, au moins dans la mort. Certes, les familles ne peuvent toujours pas pleurer les leurs, mais chacune des personnes ayant eu affaire à ces morts, en traitant leurs dossiers, en recomposant leurs dépouilles, leur a fait une place dans sa vie. Beaucoup en ont versé des larmes. Ces morts existent dans la constellation d'expériences et de pratiques des personnes impliquées dans le projet porté par la Croix Rouge locale. Ils sont présents aussi au niveau de la ville, par leur présence marquée dans l'espace au travers du monument, des plaques commémoratives, mais aussi des fleurs posées sur les tombeaux, des petites images accrochées par des passants aux plaques noires du « carré migrants ». Comme si, ensemble, il était possible de contrer l'oubli et de les garder proches, en leur offrant une place dans le monde.

Bibliographie

- Albahari, M. (2015). *Crimes of peace: Mediterranean migrations at the world's deadliest border*. Philadelphia: University of Pennsylvania Press
- Arab, C. (2007) *Le hrague ou comment les Marocains brûlent les frontières*. *Hommes & migrations* 1266 : 82-94.
- Barou, J. (2015). Représentations de la mort et projets funéraires chez les immigrés âgés, *Revue Hommes et migrations*, 1309 : 137-145.
- Bernard, J. (2007). « La gestion des émotions aux pompes funèbres. Une compétence reconnue ? », *Formation Emploi*, 99 : 61-75.
- Butler, J. (2014). *Qu'est-ce qu'une vie bonne ?* Paris : Payot.
- Cattaneo, C. (2018). *Naufraghi senza volto. Dare un nome alle vittime del Mediterraneo*. Milan: Raffaello Cortina Editore.
- Cleuziou, J. (2018). *Mort en migration et rapatriement posthume. Économie et rites funéraires entre la Russie et le Tadjikistan*, Working Paper 20, IFEAC. <https://ifeac.hypotheses.org/34440>.
- Diallo, A. (2018). « Politique de l'inanimé : un dispositif informel d'identification des « corps sans vie et sans papiers » au Maroc ». *Politique africaine*, 152(4) : 141-163.
- Despret, V. (2015). *Au bonheur des morts. Récits de ceux qui restent*. Paris : La découverte.
- Heller, C. et A. Pécoud (2017). « Compter les morts aux frontières : des contre-statistiques de la société civile à la récupération (inter)gouvernementale », *Revue européenne des migrations internationales*, 33 (2&3) : 63-90.
- Esquerre, A. (2011) *Les os, les cendres, l'Etat*. Paris : Fayard.
- Esquerre A. et G. Truc (2011). « Les morts, les lieux et leurs liens. Editorial du numéro Morts et fragments de corps ». *Raisons politiques* 41 : 5- 11.

¹³ Même chez ceux dont nous préjugés nous faisaient penser que ne ce serait pas le cas, comme les officiers de police, ou chez ceux qui de par leur métier instituent une forme de distance vis-à-vis des morts (Bernard 2007), comme c'est le cas des agents des pompes funèbres.

- Kobelinsky, C. (2017). « Exister au risque de disparaître : Récits sur la mort pendant la traversée vers l'Europe », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, 33, 115-131.
- Kobelinsky, C. (2019). « Les traces des morts : Gestion des corps retrouvés et traitement des corps absents à la frontière hispano-marocaine », *Critique Internationale*, 83 : 21-39.
- Kobelinsky, C. (2020). "Border Beings. Present Absences among Migrants in the Spanish Enclave of Melilla". *Death Studies*, 44(11): 709- 717.
- Mirto, G., (2018) *Between exclusion and familiarity; an ethnography of the mediterranean missing project*. *Practicing Anthropology*, 40(2):28-31
- Pandolfo, S. (2007). "The burning": Finitude and the politico-theological imagination of illegal migration. *Anthropological Theory*, 7: 329- 363.
- Pian, A. (2009) *Aux nouvelles frontières de l'Europe. L'aventure incertaine des Sénégalais au Maroc*. Paris : La Dispute.
- Rachédi, L. et C. Kobelinsky (2018). « Politiques des morts et pratiques des vivants : enjeux autour des morts en migration ». *Diversité Urbaine*, 18.
- Santagati, C. (2006) *L'azzurro del cielo. Un polo museale tra arte, architettura, natura nel cimitero di Catania*. Palermo: Edizioni Caracol.
- Sayad, A. (2000) Préface, dans Chaïb, Y. *L'émigré et la mort*. Aix-en-Provence : Edisud.
- Schindel, E. (2016). "Bare Life at the European Borders. Entanglements of Technology, Society and Nature". *Journal of Borderlands Studies*, 31 (2): 219-234.
- Tazzioli, M. et G. Garelli (2018). "Containment beyond detention: The hotspot system and disrupted migration movements across Europe". *Society and Space*
- Verdery, K. (1999). *The Political Lives of Dead Bodies. Reburial and Postsocialist Change*. Chichester: Columbia University Press.
- Weber, L. et S. Pickering (2011) *Globalization and Borders: Death at the Global Frontier*, Basingstoke et New-York, Palgrave Macmillan